

**Bilan de la mission
« supporters »
et
Perspectives d'actions
concrètes**

Mai 2004

Par Bertrand PAQUETTE

Sommaire

1.	Introduction / Préambule.....	4
1.1.	Objectifs à atteindre	4
2.	Fonctionnement des groupes de travail.....	5
2.1.	Composition d'un groupe	5
2.2.	Fonctionnement	6
2.3.	Approfondir la connaissance du "monde" des Ultras et instaurer une communication	6
	Rencontre des associations dans et hors tribunes	6
	Prise de contact avec les associations de supporters	6
	Prise de contact avec les clubs et institutions	7
ACCUEIL DES SUPPORTERS ET DES STADIERS EN DEPLACEMENT		
3.	Rappel des objectifs et présentation.....	9
4.	Thèmes débattus	9
4.1.	Accueil actuel dans les stades	9
4.2.	Constater et communiquer les dysfonctionnements et sanctionner les abus.	10
4.3.	Espace visiteur	11
5.	Solution envisagée	11
5.1.	Améliorer l'accueil dans les stades	11
	Renforcer le dialogue : Lien à l'entrée de la tribune	11
	Procédure d'échange d'information entre les clubs et les instances publiques (Ministère intérieur et Justice)	12
	Formation des stadiers	13
	Préparation des rencontres à risque	14
5.2.	Liste des objets entrants et interdits	15
	Redéfinition de la liste	15
	Liste des objets d'animations et de TIFOS	16
	Diffusion de la liste officielle des objets interdits	17
	Application de la liste officielle des objets interdits	17
	Définir les procédures pour les animations autorisées avec les conditions adéquates	18
5.3.	Espace Visiteur	18
	Infrastructure	18
	Espace FAS / Grand Public	20
	Tarif Unique	20
	Billetterie Extérieur	21
5.4.	Charte d'accueil des supporters	21
5.5.	Remontée d'information	23
	Objectif	23
	Finalité	24
	Fonctionnement de l'observatoire	25
5.6.	Lutter contre les violences à l'extérieur du stade	25
	Condamner les actes de violences et dégradations	25
5.7.	Match décalé et en semaine	26
	Délai d'un mois des matchs décalés	26
	Match en semaine	26

ANIMATIONS DANS LES STADES

6.	Rappel des objectifs et présentation.....	28
7.	Thèmes débattus	28
7.1.	Fumigènes et incidents	28
7.2.	Dangerosité des produits pyrotechniques	29
7.3.	Animations dans les stades	30
8.	Solution envisagée	31
8.1.	Animations organisées	31
	Zone Sécurisée	31
	Favoriser la transparence et la sécurité	32
	Produits et animations connues et autorisées	32
	Changement de législation	32
8.2.	Autres animations	33
8.3.	Communications aux clubs et à la LFP des animations organisées	33
8.4.	Le championnat de France du Public	34

ROLE DU SUPPORTER / COMMUNICATION INTERNE

9.	Rappel des objectifs et présentation.....	36
10.	Thèmes débattus	36
10.1.	Place du supporter dans le Championnat de France de L1/L2	36
10.2.	Animation dans les stades	36
10.3.	Considération et Identification par rapport au club	37
11.	Solution envisagée	38
11.1.	Point à améliorer	38
	Communication Clubs/associations de supporters/LFP	38
	Implication des joueurs et dirigeants	38
	Information et valorisation	38
11.2.	Solutions à explorer	39
	Communication Clubs/associations de supporters: Responsable supporters	39
	Charte de travail Club/Supporters	41
	Communication LFP/associations de supporters	43
	Implication des joueurs et dirigeants	45
	Information et valorisation	45
11.3.	Proposer un soutien juridique	48
12.	Conclusion	49
13.	Annexes.....	50
13.1.	Liste des associations consultées	50
13.2.	Lettre au Ministère de l'Intérieur	52
13.3.	Fiche Synthèse	54

1. Introduction / Préambule

1.1. Objectifs à atteindre

Une réunion à l'initiative de la Ligue de Football Professionnel s'est tenue dans ses locaux le 10/11/2003. Elle a regroupé l'ensemble des acteurs du supporterisme en France (LFP, Clubs et Associations de supporters). Cette réunion a eu pour objectif d'entamer un dialogue constructif entre tous les participants et de soulever les problèmes existants au sein du championnat de France de Football Professionnel.

Elle a été accueillie de manière très positive et a conduit à la création de groupes de travail concernant les 3 thèmes suivants : L'accueil des supporters et des stadiers en déplacement, l'animation dans les stades, et le rôle du supporter / Communication interne.

Pour chaque commission, chaque acteur direct du Championnat de France de Football professionnel y sera intégré. En effet, chacun pourra apporter son point de vue et ses expériences, mais également toutes les contraintes associées à son activité et les différents points impondérables de son "métier"

Ainsi seront représentés : La Ligue de Football Professionnel, les clubs, les associations de supporters et les acteurs essentiels de chaque thème abordé

Ces groupes de travail seront "force de proposition" et permettront de trouver des solutions en adéquation avec les intérêts de chacun. Ils ne seront en aucun cas des groupes décisionnels. Toutes les propositions émises de la part de ces groupes seront soumises aux instances de décisions et devront obtenir l'accord final de la Ligue de Football Professionnel.

2. Fonctionnement des groupes de travail

2.1. Composition d'un groupe

Pour chaque commission, Il est important d'intégrer chaque acteur direct du Championnat de France de Football professionnel. En effet, chacun pourra apporter son point de vue et ses expériences, mais également toutes les contraintes associées à son activité et les différents points impondérables de son métier

Ainsi seront représentés :

- 2 (ou +) membres de la LFP
- 1 responsable supporters Clubs (et un dirigeant de club)
- 3 ou 4 associations de supporters
- 1 (ou +) acteur essentiel du thème abordé
- 1 intervenant différent pour chaque groupe et chaque session

La répartition des groupes de travail se matérialise de la manière suivante :

	Accueil des supporters en déplacement	Animation dans les stades	Rôle du supporter / Communication Interne
LFP	T. Terraube J.C Lorette A. Traouen	D. Mlynarski A. Traouen	C. Robion F. Quideau P. Mignon
Resp. Supporters / Clubs	PSG / F. Legesne O.L. / G. Ducruet	Bordeaux / D. Lafarge RCL / D. Regia Corte OM / L. Carengo	RCL / D. Regia Corte OM / L. Carengo
Resp. association supporters	OM / Ultras / P. Lambert-Rique Nice / BSN / Marco	O.M. / Yankees / M. Tonini	O.L / Bad Gones / Laurent Nguyen
	H.A.C. / Federation Supp du HAC	RC Lens / Red Tigers / Arnaud Goubelle	F.C Metz / Horda Frenetik / Grégory Pilchen
	F.A.S. / M. Dumont	F.C.N.A / Brigade Loire / Brian	Lille / Doggies / M. Pieton
Intervenants	M. Riquart M.I.	Serge Cayen	Joueur : José Touré
		José Touré	Francis Maroto Jerome Belaygue

2.2. Fonctionnement

Les groupes ont été animés par Bertrand Paquette. La réunion de lancement ainsi que la réunion de conclusion a eu lieu au siège de la Ligue de Football Professionnel.

Les réunions intermédiaires de travail se sont déroulées sous la forme de conférences téléphoniques afin d'éviter tous déplacements longs et fastidieux et de rassembler le maximum de membre lors des réunions.

Il était nécessaire lors de ces concertations de tout dire et de ne pas s'autocensurer. En effet, toute proposition même utopique, peut entraîner une réflexion plus modérée sur un problème donné.

Lors de chaque présentation des groupes et de son fonctionnement, il a bien été souligné que les informations précises, apportées par chacun des participants lors de la séance de travail ne seraient en aucun cas divulguées à l'extérieur du groupe de travail. Seul les idées générales ont été retenues.

Outre les déplacements sur les stades des championnats de France professionnels, il s'est tenu 9 réunions de concertations, décomposées pour chaque groupe d'une réunion de lancement au siège de la Ligue de Football Professionnel sur Paris et de 2 réunions téléphoniques.

2.3. Approfondir la connaissance du "monde" des Ultras et instaurer une communication

Rencontre des associations dans et hors tribunes

Plusieurs déplacements ont été organisés dans les tribunes des groupes Ultras ou dans leur local afin d'assister à toute la préparation du match, à leurs animations durant la quasi-totalité de la rencontre.

Cette démarche a un impact hautement positif pour créer le dialogue et permet de comprendre la réalité du terrain. De plus, elle répond aux attentes de considération des supporters.

Prise de contact avec les associations de supporters

Un processus de prise de contact directe avec l'ensemble des associations de supporters a d'ores et déjà commencé soit par l'intermédiaire du responsable supporter club, soit par les associations elles-mêmes. Les clubs et associations contactés ont été :

Lyon, Paris, Nice, Strasbourg, Bordeaux, Lens, Marseille, Nantes, Saint-Étienne, Lille, Le Havre, Metz, Auxerre, Bordeaux, Monaco, Grenoble, Bastia, Toulouse, Le Mans, Sochaux



Prise de contact avec les clubs et institutions

Des entretiens et des concertations régulières ont été également mis en place avec les dirigeants et responsables des clubs (Directeur de la sécurité, Directeur de la communication, directeur de la billetterie,.....) mais aussi des institutions Etatiques (Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice et Ministère des Sports).

Ainsi, une corrélation et une communication entre toutes les entités entourant le "monde" ultra sont en cours. Un système de remontée d'informations se met en place pour pouvoir analyser les problèmes et anticiper, autant que possible, tous les litiges à venir. De plus, ceci permet de tenir au courant l'ensemble des acteurs associés au supporterisme.



ACCUEIL DES SUPPORTERS ET DES STADIERS EN DEPLACEMENT

3. Rappel des objectifs et présentation

Ce groupe de travail est en charge de proposer des améliorations concrètes sur les points suivants :

- Améliorer l'accueil des supporters lors des rencontres jouées à l'extérieur
- Diminuer les inégalités fréquentes (élaborer un système efficace de remontée d'informations systématiques)
- Instaurer et communiquer une liste claire des objets interdits dans les stades aux clubs, aux forces de l'ordre locales, aux associations de supporters
- S'assurer que la capacité de la zone visiteur est bien de 5% dans tous les stades
- S'assurer de la qualité de réception des supporters visiteurs
- S'assurer de l'intégration de tous les types de supporters (Ultras/Non-Ultras) dans la tribune visiteur
- Essayer de réglementer le prix des places pour les visiteurs extérieurs.

4. Thèmes débattus

4.1. Accueil actuel dans les stades

Il existe aujourd'hui dans les stades de L1 et L2 plusieurs niveaux d'accueil et de contrainte à l'entrée des stades. En effet, chaque stade applique sa politique au niveau des objets interdits et des pratiques de palpation. Certains interdisent l'entrée des sacs, d'autres les acceptent. Certains interdisent les mégaphones, les drapeaux ou autres objets d'animations, d'autres les refusent systématiquement. Ces litiges provoquent régulièrement l'agacement des visiteurs qui ne savent pas sur quelles règles s'appuyer.

De même, il a été constaté par les supporters que, parfois, les forces de l'ordre, qui sont appelées à assurer la réception des supporters visiteurs, ne sont pas forcément familiarisées avec le milieu du football. Ceci entraîne parfois des incompréhensions avec les supporters mais également avec les directeurs de sécurité et les stadiers. Ces-derniers ne sont, parfois, pas considérés comme des partenaires de sécurité.

Il faut absolument uniformiser la liste des objets pouvant rentrer dans l'enceinte sportive. Et bien entendu, il faut que cette liste soit claire, connue et respectée par toutes les entités qui sont liées de près ou de loin au supporterisme :

- Supporters et publics
- Clubs
- Société de sécurité
- Force d'intervention
- Police locale
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Ministère des Sports

De même, les conditions d'accueil et le niveau des infrastructures des espaces recevant les visiteurs sont inégaux. En effet, il n'existe pas toujours des buvettes ou bien des toilettes convenables. Les points de restauration sont parfois inexistantes dans certains stades.

Par conséquent, il est important de se fixer des règles claires et respectées par l'ensemble des acteurs pour que l'on puisse, dans tous les cas, réserver un accueil convenable au public et non une réception de masse.

4.2. Constater et communiquer les dysfonctionnements et sanctionner les abus.

Les inégalités énoncées dans la section précédente doivent être constatées et remontées aux instances compétentes. En effet, pour qu'il y ait une efficacité des règles instaurées, il faut absolument faire respecter les règlements et, par conséquent, connaître les dysfonctionnements de chaque partie ou le non-respect des règles en vigueur. Ensuite, il faut palier ce manquement ou, dans les cas extrêmes, sanctionner les personnes ou clubs qui manquent aux règles d'accueil du public.

Pour cela, il est nécessaire d'élaborer un système efficace de remontée d'information afin d'être au plus proche de la réalité du terrain et pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins des visiteurs et des clubs qui subissent une inégalité ou un abus.

4.3. Espace visiteur

Outre les inégalités constatées ci-dessus, le respect des 5% de l'espace visiteur n'est pas toujours respecté. Il y a une volonté, surtout de la part des groupes de supporters ayant de nombreux membres, que la LFP fasse respecter cette capacité dans tous les stades.

Il a également été soulevé le fait qu'il n'y avait pas seulement que les groupes de supporters ultras qui se déplacent ou qui veulent accéder à l'espace visiteur. En effet, il existe plusieurs populations susceptibles d'accéder à cet espace, et notamment des groupes non-Ultras ou bien des résidents de la ville recevant et originaires du club visiteur. Ces derniers n'ont pas forcément envie de se retrouver avec les supporters remuants, au milieu de drapeaux et de banderoles, parfois de fumigènes, mais ils désirent quand même être placés du côté des visiteurs. Il faut assurer l'intégration de tous les types de supporters (Ultras/Non-Ultras) dans la tribune visiteur.

Enfin, il existe quelques litiges au niveau des tarifs présentés à l'entrée des tribunes visiteurs. Il serait intéressant de se pencher sur la question d'un tarif unique de la tribune visiteur. (Voir chapitre 5.3 ci-après).

5. Solution envisagée

5.1. Améliorer l'accueil dans les stades

Renforcer le dialogue : Lien à l'entrée de la tribune

Afin d'éviter tout malentendu et litige à l'entrée de la tribune, il est important de maintenir un dialogue entre les différents interlocuteurs. C'est pourquoi il faut instaurer une procédure d'accueil qui assure un lien physique entre les visiteurs et les organisateurs avant toute fouille ou palpation.

En effet, le fait de prendre contact avec le responsable des supporters, de connaître son nom, et d'expliquer les procédures à suivre lors de l'entrée dans la tribune atténue grandement les tensions qui peuvent exister au moment de l'accueil.

La sécurité (publique ou du club) peut ainsi exprimer avant toute entrée les règles et procédures de palpations et rappeler les objets interdits dans l'enceinte sportive. Les supporters présentent les objets d'animations (Tambours, mégaphones, tifos, banderoles) qui seront entrés dans la tribune.

Plusieurs expérimentations ont été testées cette saison, et il n'y eut que des résultats convaincants. Lorsqu'il y avait une requête à faire de la part des supporters, mais également des forces de l'ordre ou du club recevant, le dialogue a permis de résoudre les problèmes ou les desiderata de chaque interlocuteur.

De plus, cette action dédramatise les clichés que peuvent avoir certaines catégories de personnes.

Cette procédure doit être systématique lors des matchs à risque et le plus souvent mise en place lors des autres rencontres.

Ces rôles peuvent être assurés :

- pour le club recevant par :

- OU {
- Le responsable supporter du club (Quand il existe)
 - Le directeur de sécurité du club
 - Le correspondant local de la Sécurité Publique (M.I.) de la ville recevant
 - Le coordinateur des stadiers de la tribune visiteur
 - Le commandant de police qui assure la sécurité publique

- Pour le club visiteur :

- Les responsables des associations de supporters (Indispensable)
- Le directeur (ou adjoint) de sécurité du club (lorsqu'il se déplace)
- Le responsable supporter club (lorsqu'il se déplace)

Cette opération est une des actions les plus importantes à instaurer. En effet, si l'accueil s'effectue de manière convenable et conviviale, la tension diminue et les problèmes ou litiges qui peuvent exister lors de l'entrée au stade.

Procédure d'échange d'informations entre les clubs et les instances publiques (Ministère intérieur et Justice)

Faire une procédure systématique d'échange d'informations

Tout d'abord, il est important pour les directeurs de sécurité des clubs d'utiliser et de favoriser au maximum les liens avec les correspondants locaux de sécurité publique dans les stades. En effet, les échanges d'informations sont primordiaux pour un accueil convenable afin que chaque interlocuteur de la sécurité ait un même discours et soit sur la même longueur d'onde.

Si chaque entité de gestion de la sécurité connaît la situation générale, il sera d'autant plus simple de coordonner l'accueil des supporters en déplacement. De plus, les supporters auront les mêmes informations que ce soit par les services de l'ordre public ou par le club. Ils ne s'étonneront plus de recevoir deux ordres différents selon les interlocuteurs.

Enfin, la procédure d'échange d'information doit être connue et surtout clarifiée afin de transmettre l'information aux personnes qui la désirent et qui en ont besoin pour un bon déroulement de l'accueil des supporters. En effet, il existe parfois une méconnaissance des interlocuteurs auquel les supporters et les directeurs de sécurité doivent transmettre les informations concernant des déplacements.



Rencontre annuelle des acteurs de la sécurité

Le dialogue instauré lors de rencontre ponctuelle doit continuer durant toute l'année. En effet, la Ligue de Football Professionnel doit instaurer et favoriser un dialogue permanent entre les acteurs de la sécurité publique, notamment les correspondants locaux de sécurité, et les directeurs de sécurité afin d'échanger plus facilement les informations et de coordonner les dispositifs lors des rencontres du championnat. Sur ce point, la Ligue de Football Professionnel pourrait par exemple, organiser une rencontre annuelle des responsables de sécurité publiques et des clubs afin de se connaître, de partager les expériences et d'améliorer la sécurité aux abords des stades.

Justice, Police et Football : ensemble pour une action efficace. (réunion et procédure)

Pour avoir des résultats et une meilleure coordination possible pour réduire les violences aux abords du stade et dans l'enceinte sportive, il est nécessaire qu'il y ait une parfaite coordination entre le représentant du ministère de la justice, celui du ministère de l'intérieur et les responsables de la sécurité des clubs dans chaque ville possédant une équipe professionnelle de Football.

En effet, il est indispensable que le procureur de la république de la ville, le DDSP et le directeur de la sécurité soient en permanence en contact pour faire un travail efficace et de fond. S'il manque un seul de ces acteurs dans l'appréhension des phénomènes de violence, les actions entamées ne seront pas efficaces. Toutes les villes qui ont mis en place une coordination étroite pour lutter contre les débordements à l'extérieur des stades ont obtenu des résultats probants.

La Ligue de Football Professionnel en tant que facilitateur

La Ligue de Football Professionnel peut assurer le rôle du facilitateur d'échanges d'informations et de rencontres entre tous les interlocuteurs privilégiés à la sécurité dans chaque ville. Par exemple, la LFP pourrait être l'initiateur de réunions régulières entre toutes les parties et fournir une procédure d'information à tous les membres de la sécurité.

Ainsi, chaque DDSP et correspondant local de sécurité pourrait avoir la liste des directeurs de sécurité des championnats de France de L1 et L2 et réciproquement. De même, les noms de chaque responsable des groupes de supporters pourraient être également donnés aux interlocuteurs de la sécurité publique et des clubs.

Formation des stadiers

Un des points importants pour un excellent accueil du public, et des supporters en particulier, est la formation des stadiers. En effet, la mise en place d'une formation spécifique des stadiers pour améliorer notamment leurs relations avec les supporters est primordiale pour mieux appréhender l'ensemble des situations.

Beaucoup de clubs ont déjà lancé les formations pour leurs stadiers. La Ligue de Football Professionnel doit continuer à inciter les clubs à le faire en insistant particulièrement sur la fonction d'accueil dans les stades. A terme, l'objectif est que l'ensemble des stadiers puisse être formé. D'ailleurs, un diplôme officiel d'agent d'accueil dans une enceinte recevant du public est en cours d'élaboration.

Préparation des rencontres à risque

Dans le même sens que le chapitre ci-dessus sur l'amélioration des procédures d'échanges d'informations entre les clubs et les instances publiques, la Ligue de Football Professionnel doit instaurer des réunions préparatoires de sécurité systématiques et, si possible obligatoires, pour les matchs à risque.

En effet, comme cela se pratique déjà pour certaines villes, il est nécessaire de réunir tous les acteurs de la sécurité en amont du match pour les rencontres jugées à risque afin de définir les dispositifs adéquats à mettre en place lors de la rencontre. Cette réunion doit regrouper (si possible et suivant le degré de risque du match) :

- DDSP local
- Directeur de sécurité du club recevant
- Directeur de sécurité du club visiteur
- Responsable supporter club visiteur (S'il existe!)
- Correspondant local de sécurité publique
- Directeur de cabinet du Préfet
- Responsables supporters visiteurs (Pourquoi pas!)
- Police judiciaire
- Renseignements généraux
- Le délégué principal du match
- ...

Cette réunion peut intervenir, comme cela se fait pour les rencontres UEFA et FIFA, le matin du match, ou bien en début d'après-midi. Si elle est jugée nécessaire, une réunion préparatoire peut également intervenir durant la semaine précédant la rencontre.

Quelle que soit la date de cette réunion, il faut faire parvenir également en amont les informations le plus vite possible aux interlocuteurs des instances publiques, des clubs et des supporters, afin de pouvoir effectuer d'éventuels changements.

Les informations échangées peuvent être :

- Nombre de supporters en déplacement
- Historiques et antécédents des supporters locaux et visiteurs
- Dispositif stadiers visiteurs prévu

- Dispositif stadiers locaux prévu
- Dispositif policiers prévu
- Dispositif secours et incendie
- Procédure de réception des bus des supporters visiteurs
- Plaque d'immatriculation des bus
- Objets d'animation autorisés
- Animations prévues
- Objets interdits dans le stade
- Procédure de palpations
- ...

5.2. Liste des objets entrants et interdits

Redéfinition de la liste

Comme nous l'avons vu auparavant, il est nécessaire de repréciser une liste des objets interdits ou pouvant entrer dans une enceinte sportive; qu'elle soit claire et respectée par l'ensemble des acteurs du supporterisme. En effet, il faut uniformiser l'entrée des objets dans les stades et diminuer tous les litiges possibles.

Pour cela, la liste doit être réécrite par les instances du football et notamment la Commission Nationale Mixte de Sécurité et d'Animation dans les stades (CNMSA), en étroite collaboration avec les supporters, les clubs et le ministère de l'intérieur. Cette liste pourrait regrouper les thèmes suivants :

- Les règles de base d'accueil
- Le principe de l'interdiction des objets
- Des recommandations et lois concernant certains objets d'animations
- Les obligations des clubs (ex : Consignes)
- Catégories d'objets dont l'introduction dans les stades est interdite
- Objets d'utilité courante dans les stades
- Objets d'animations couramment observés dans les stades
- Le règlement intérieur de la LFP
- Les différentes lois françaises sur ce sujet
- Les objets de consommation courante (Téléphones portables, appareils photo, briquets,)

Cette liste, pour être respecté par tout le monde, doit être co-signée par les instances du football (LFP / FFF), le ministère de l'Intérieur et les clubs.



Il a été également suggéré d'établir une liste spécifique pour les associations de supporters au niveau des objets d'animations. En effet, le fait d'autoriser sous certaines conditions (Ex : donner le nom du porteur du mégaphone) les objets d'animations uniquement aux associations de supporters permet de crédibiliser les responsables des groupes, de responsabiliser les groupes et de favoriser les associations de supporters au dépend des indépendants.

Liste des objets d'animations et de TIFOS

Liste des objets d'animations usuels (labels?)

Concernant les objets courant d'animations et de tifos, il est nécessaire de regarder les caractéristiques de chaque produit afin d'éviter tout aléa qui pourrait s'avérer dangereux. En effet, plusieurs clubs et préfectures se posent la question de l'autorisation d'objets qui s'avèrent inflammables.

Par conséquent, il est nécessaire de répertorier tous les objets d'animations usuels et de statuer sur leur dangerosité avant qu'un accident ne survienne. Ceci permettrait également d'éviter des litiges à l'entrée des stades et de clarifier la liste des objets autorisés dans les enceintes sportives. (Mégaphones, feuilles, hampes de drapeaux, tissu,) Une fois ces éléments répertoriés, ils pourront constituer, pourquoi pas, un label fourni par la LFP d'entrée dans les stades.

Banderoles

Il faudra également dans cette liste se poser la question des banderoles et des bâches qui circulent dans les stades. L'adoption d'une règle permettra de protéger à la fois l'organisateur lorsque les banderoles doivent être retirées (exemple : injures, racisme, xénophobie,), mais également les supporters lorsque l'on bafoue la liberté d'expression.

Liste spécifique aux associations de supporters

Enfin il a également été évoqué de séparer la liste des objets interdits en deux parties : liste grand public, et une liste spécifique aux associations de supporters. Cette proposition des associations de supporter est intéressante. En effet, des objets usuels d'animation comme énoncés ci-dessus pourraient être autorisés spécifiquement sous la responsabilité de l'association.

Ainsi les drapeaux, mégaphones et autres objets de tifos pourraient être pris en compte en amont et cela éviterait encore une fois les litiges lors de l'entrée dans l'espace visiteur. De plus, on crédibilisera et responsabilisera encore une fois les associations de supporters qui auront un peu plus de poids et marginaliseront les indépendants qui ne pourraient pas entrer avec ces objets.

Diffusion de la liste officielle des objets interdits

Cette liste, pour quelle soit efficace et respectée, doit être connue par tous les protagonistes de la sécurité. Par conséquent, la Ligue de Football Professionnel doit diffuser, après approbation du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice, cette liste aux entités suivantes :

- Football
 - Fédération Française de Football
 - Ligue de Football Professionnel
 - Présidents des clubs
 - Directeurs de la sécurité des Clubs
 - Stadiers
 - Responsables d'associations de supporters
- Ministère de l'Intérieur
 - Direction Centrale de la Sécurité Publique
 - DDSP local
 - Renseignements Généraux
 - Correspondant local de sécurité publique
 - Commandants de CRS
- Ministère des Sports
- Ministère de la Défense
 - Commandants d'unité Gendarmerie Mobile

D'autre part, afin de pouvoir répondre aux litiges à l'entrée des stades, il est indispensable d'afficher cette liste à chaque entrée.

Application de la liste officielle des objets interdits

Comme nous l'avons vu précédemment, il est important que cette liste soit claire, identique pour toutes les personnes liées de près ou de loin au supporterisme, mais qu'elle soit également respectée par tous les protagonistes. En effet, il faudra faire constater la non-application de cette liste et appliquer les sanctions adéquates.

Le document, affiché près des entrées, fera foi, et permettra de résoudre des litiges concernant certains objets.

Définir les procédures pour les animations autorisées avec les conditions adéquates

Outre les objets usuels d'animations (Voir chapitre ci-dessus), il est nécessaire de définir une procédure claire pour les animations plus compliquées avec les conditions à fournir et la procédure à suivre. En effet, la liste des objets autorisés ne peut pas répertorier les animations exceptionnelles. Il faut donc définir un processus à suivre par les clubs et les associations de supporters pour l'obtention des autorisations nécessaires et l'entrée des matériels dans l'enceinte sportive. Il faudra définir :

- Le type d'animation prévue
- Les objets utilisés pour cette animation
- Les normes possibles d'utilisation
- Le délai de demande à fournir aux instances du football et du club

5.3. Espace Visiteur

Infrastructure

Espace Capo

Pour animer le virage, le Capo (Le leader des chants) des groupes de supporters essaie toujours de monter, soit sur le grillage, soit sur les murets afin de se tourner face aux membres du groupe pour les faire chanter. Toutefois, il existe beaucoup de tribunes visiteurs où le Capo prend des risques inconsidérés pour pouvoir se placer en hauteur.

Par conséquent, pour des raisons de sécurité, il serait intéressant de prévoir un espace en hauteur, en tribune visiteur, (comme cela existe parfois pour les tribunes des supporters locaux) afin de minimiser les risques de chute lors des mouvements de foules liés à un but. Il faudra, tout au moins, évaluer les risques pour les stades actuels.

Capacité minimum de 5% (ajustement de l'espace)

La volonté des grands groupes de supporters est de faire respecter le quota de places de la tribune visiteur à 5% de la capacité du stade. En effet, il existe aujourd'hui des anomalies dans certains stades.

Il faut également remarquer que cette tribune n'est remplie que pour le déplacement des équipes ayant de nombreux groupes de supporters ou bien pour les derbys. Ce qui équivaut à environ 5 rencontres dans l'année. Par conséquent, il y a une perte également de places pour le club local.

Afin de satisfaire les deux parties, nous pouvons envisager de faire respecter le quota des 5% pour les matchs à fortes affluences, et permettre, pourquoi pas, au club recevant de commercialiser une partie de la tribune visiteur (Si la physionomie de la tribune le permet) au cas où il n'y a pas de visiteurs.

Pour cela, on peut également envisager la pose de séparations mobiles (comme au club du Havre) pour pouvoir ajuster la capacité de l'espace visiteur en fonction des demandes de places du club visiteur.

Cette solution permet de satisfaire les clubs et les supporters visiteurs.

Même niveau de prestation

Afin d'éviter tout énervement, et d'accueillir les spectateurs de manière convenable, il est important de faire respecter la qualité des infrastructures de nos stades de L1 et L2.

En effet, le niveau de prestation est relativement inégal suivant les stades. On voit même parfois des buvettes derrière des grillages ou bien des toilettes mal entretenues. Il est important d'avoir les prestations d'accueil du public dans l'espace visiteur au même niveau que celui du stade. Les services rendus peuvent se résumer aux points suivants :

- Toilettes propres
- Buvettes suffisamment approvisionnées
- Mêmes gammes de produits proposées
- Point d'eau potable
- ...

De même, comme pour les supporters locaux, il serait intéressant de laisser un espace vierge de publicité pour accrocher leurs banderoles officielles. En effet, la banderole des supporters est LE symbole représentatif du groupe. Par conséquent, autant prévoir dès maintenant la pose des banderoles dans l'espace visiteur afin d'éviter tout malentendu le jour du match.

Parking Visiteur

Les parkings attribués aux supporters visiteurs sont essentiellement accessibles aux bus visiteurs et souvent interdit aux véhicules légers et aux camionnettes. Or lors de grands déplacements ou pour les petits groupes de supporters, les véhicules utilisés sont essentiellement des camionnettes/Minibus.

Pour cela, il faudrait peut-être permettre à ce type de véhicule d'accéder au parking visiteur pour éviter, d'une part tous les types de vandalisme sur les véhicules par les supporters locaux et d'autre part, de permettre de canaliser le flux et le nombre de supporters visiteurs lors d'un déplacement, comme cela se fait régulièrement lorsque les supporters visiteurs arrivent en bus.

Espace FAS / Grand Public

Il existe plusieurs types de supporters qui viennent dans la tribune visiteur :

- Groupe de Supporters Ultras
- Groupe de Supporters Non-Ultras
- Famille
- Supporters originaires du club visiteur habitant dans la région du club recevant
- ...

Il a donc été émis comme hypothèse de créer plusieurs catégories de places dans l'espace visiteur ou dans d'autres parties du stade avec plusieurs tarifications comme cela se fait pour les rencontres UEFA. En effet, une famille supportant l'équipe visiteur n'a pas forcément envie de se retrouver au milieu de drapeaux, mégaphones et autres tifos.

De plus, il existe de temps en temps des opérations de jumelages au sein des groupes fédérés par la FASFF, qui sont difficilement réalisables du fait de la séparation quasi-obligatoire des supporters visiteurs.

Pour cela, il a été proposé de créer une autre catégorie de places (à tarif plus élevé) accordée aux supporters visiteurs FASFF et assimilés, afin de faire des opérations de jumelages. Elle serait placée à côté des groupes de supporters locaux également FASFF d'environ une cinquantaine de places. Elles seraient bien entendu revendables 15 jours avant la rencontre s'il n'y a pas d'opération de ce type, pour ne pas pénaliser le club recevant.

Si cette proposition est acceptée, il serait très intéressant de faire quelques tests durant la saison prochaine afin de vérifier la faisabilité de ce genre d'opération.

Tarif Unique

8 € maximum

Une des propositions les plus significatives et qui montrerait une avancée considérable pour les supporters de la part de la Ligue de Football Professionnel et des clubs, serait un tarif unique à 8€ maximum pour l'entrée des supporters dans la tribune visiteurs. En effet, il existe déjà ce consensus entre beaucoup de clubs qui pratiquent déjà de tarif là. Or pour quelques matchs, on observe une augmentation du tarif, ce qui provoque des litiges et des désagréments au niveau des supporters. Le club recevant qui n'offre pas le tarif de 8€ est souvent obligé de gérer une petite crise avec des supporters visiteurs qui revendiquent le tarif habituel.

Ce tarif unique permet également d'aider les supporters qui payent déjà très cher leurs déplacements. Cela leur permet de ne pas avoir de surprise à l'entrée du stade et de pouvoir mieux budgéter leur déplacement. De plus, si le tarif reste bas, cela

pourrait permettre d'inciter plus de supporters à venir encourager leur équipe en déplacement.

Enfin, un club qui pratique un tarif élevé pour ces visiteurs se voit appliquer le même tarif en retour et, par conséquent, pénalise ces propres supporters.

En appliquant cette mesure, La Ligue de Football Professionnel et les clubs feraient un grand pas en avant sur la reconnaissance des supporters.

Zone modulable

Comme nous l'avons vu précédemment, lors du chapitre sur les infrastructures de la tribune visiteur, pour ne pas pénaliser les clubs qui pratiqueront le tarif unique, une zone modulable de l'espace visiteur pourrait être envisageable. Un ajustement de la zone jusqu'à 5% permet aux supporters, s'ils le désirent, d'avoir le quota de places à tarif raisonnable jusqu'à 5%. Inversement, si la zone n'est pas utilisée, le club recevant peut ainsi commercialiser une partie de cette zone (Partie Haute, partie basse – grillage amovible – plusieurs zones visiteurs) pour ne pas subir de préjudice financier lorsque la zone est vide.

Billetterie Extérieur

Il faudrait également revoir la distribution de la billetterie pour l'espace visiteur. En effet, il existe deux cas de figure aujourd'hui :

- vente et distribution des billets aux clubs (En priorité aux groupes de supporters) avant de partir pour la rencontre à l'extérieur ,
- achats aux guichets du stade du club recevant.

Le premier mode de fonctionnement est le plus souvent utilisé. Il permet de réduire le nombre d'indépendants non-désirés, d'avoir parfois un listing des personnes à qui on délivre les billets et de favoriser les associations des supporters. Par contre, on va à l'encontre de la philosophie de permettre à tous les spectateurs d'accéder à la tribune visiteur et cette procédure pénalise les personnes individuelles, de bonne volonté, voulant soutenir leur club avec les associations de supporters.

5.4. Charte d'accueil des supporters

Pour compiler toutes les règles énoncées dans les chapitres ci-dessus, une charte d'accueil des supporters et clubs visiteurs pourrait être écrite et signée par tous les clubs professionnels ainsi que par les groupes de supporters afin de s'engager sur la qualité de l'accueil dans les clubs. En effet, en cas de litige ou de contentieux sur la réception des visiteurs, la Ligue de Football Professionnel, les clubs visiteurs et recevants pourraient s'appuyer sur ce texte.

Une proposition de charte a été émise dernièrement par la coordination nationale des groupes Ultras. Voici les points qui pourraient figurer sur cette charte :



Coté Club :

Responsable supporter

- Les responsables des groupes de supporters adverses seront les représentants officiels des groupes voulant entrer dans l'espace visiteur. Ils seront les intermédiaires officiels entre la sécurité du stade et leurs membres.

Pose de banderoles des supporters visiteurs

- Les supporters accédant dans cette espace auront le droit d'accrocher leurs banderoles devant leur tribune à condition que les inscriptions de celles-ci ne dérogent pas au règlement des instances du football et à la loi française.
- Le club recevant s'engage à mettre à disposition des supporters visiteurs un espace pour leur permettre d'accrocher leurs banderoles.
- La sécurité du club recevant acceptera et, si possible, facilitera la pose des banderoles dans l'espace visiteur.

Capo visiteur

- Le Capo des supporters pourra se placer en hauteur, en gardant les règles de sécurité, afin de faire chanter leurs membres, sous réserve d'un comportement décent. A cette occasion, la sécurité du club s'engage à laisser entrer un mégaphone par groupe de supporters.
- Après accord préalable, le club recevant autorise un supporter visiteur à accéder, sous contrôle de la sécurité du stade, à une tribune autre que l'espace visiteur, pour prendre des photos des animations de son groupe de supporters.

Entrée dans l'espace visiteur

- Le club recevant s'engage à maintenir dans la tribune visiteur un tarif maximum à 8€, et ce, pour n'importe quelle rencontre du championnat de France.
- Le club recevant s'engage à fournir à l'espace visiteur les infrastructures qui suivent la réglementation de la LFP : 5% de la capacité du stade, prestations d'accueil et de service convenable : Buvettes, toilettes, point d'eau potable.
- Le club recevant s'engage à faciliter l'entrée du matériel nécessaire pour animer l'espace visiteur (bâches, drapeaux, mégaphones, tambours et baguettes, ...) en dehors des objets interdits par la loi et la liste des objets interdits dans les enceintes sportives.

Coté Supporter :

- Les supporters visiteurs s'engagent à ne faire aucune dégradation des infrastructures qui sont mises à leur disposition et à les laisser dans l'état dans lequel ils les ont trouvées à leur arrivée.
- Les supporters visiteurs s'engagent à ne pas rentrer de banderoles injurieuses, xénophobes et racistes dans l'espace visiteur
- Le Capo des supporters visiteurs s'engage à avoir un comportement acceptable avec le mégaphone.

Il faudra bien entendu se pencher sur la question du non-respect de la charte par une des parties et sur les conséquences que cela entraîne.

5.5. Remontée d'information

Objectif

Afin de constater les abus ou dysfonctionnements des règlements établis, il est nécessaire de créer une procédure de remontée de l'information et statuer sur les litiges afin de diminuer les inégalités.

De plus, il faut créer un observatoire des incidents afin de pouvoir les analyser et répondre aux problèmes le plus justement possible.

L'objectif premier est de collecter un maximum d'informations en matière de violence, de litiges et dysfonctionnements liés au football. Cette parfaite connaissance permettra de :

- Répondre à un réel besoin d'information en matière de sécurité provenant de différents acteurs du football.

Afin de faciliter le travail des acteurs du football, amateur ou professionnel, il nous semble primordial qu'un certain nombre d'informations soient remontées au groupe de travail et redistribuées par ce dernier aux personnes pouvant être concernées par ces informations.

Les demandeurs d'informations se trouvent être principalement les directeurs de sécurité des clubs, la LFP ou la FFF, les supporters, etc...

- Pouvoir anticiper les incidents futurs par une connaissance exacte de la situation présente et de situations passées.

Ce n'est qu'en réussissant à obtenir une connaissance des plus précises de la situation dans le football que nous pourrons endiguer les phénomènes de violence, les dysfonctionnements perpétuels et les abus manifestes. Cette connaissance peut nous amener à :

- Faire des propositions d'aménagement de calendrier afin d'éviter (ou d'atténuer) tout incident dans le cadre de rencontres de football.



- Mettre en place des plans d'actions pour lutter contre la violence dans le football (en coopération avec les directeurs de sécurité des clubs, des forces de l'ordre)
- Justifier de certaines décisions

Finalité

Ce groupe de travail est à vocation provisoire. Afin de pérenniser son action, il semble primordial que soit mis en place un "Observatoire de la sécurité".

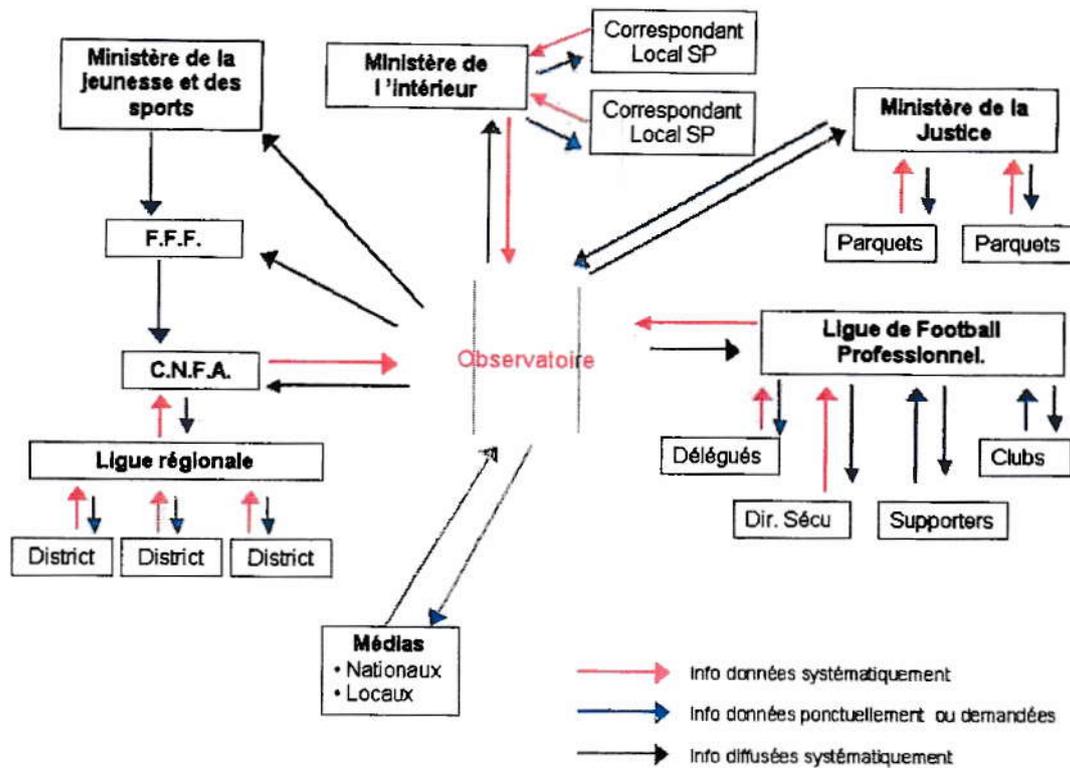
Objet de l'observatoire.

L'objet de cet observatoire serait notamment d'assurer, à titre permanent, la tâche du groupe de travail de la CNMSA "suivi des incidents".

Son rôle serait donc:

- D'assurer la collecte de l'information
 - Faire des propositions et de mettre en place des plans d'actions
 - Redistribuer l'information aux différentes personnes intéressées:
- De manière systématique:
 - A la FFF
 - A la LFP
 - Au ministère de la Justice
 - Au ministère de l'Intérieur
 - Au ministère de la Jeunesse et des Sports
 - Aux supporters
 - De manière plus occasionnelle (sur demande)
 - Aux médias

Fonctionnement de l'observatoire



5.6. Lutter contre les violences à l'extérieur du stade

Condamner les actes de violences et dégradations

Il existe une vraie volonté d'une majorité de groupes de supporters de lutter contre les auteurs de trouble et de condamner la violence. Par contre, il est clair qu'ils ne dénonceront en aucun cas les fautifs.

Il faut donc crédibiliser les responsables de supporters et condamner les vrais auteurs de troubles. En effet, si les personnes fautives, coupables de jets d'objets ou de rixes dans les tribunes ou aux abords des stades, sont appréhendées et condamnées, les supporters qui prônent le calme à la violence seront d'autant plus crédibles et les personnes violentes seront discréditées.

Enfin, il faut que toutes les parties concernées, c'est à dire, Justice, police, Instance du Football et clubs, travaillent ensemble afin de pouvoir condamner les vrais auteurs de troubles qui nuisent à l'image de l'ensemble des supporters.

5.7. Match décalé et en semaine

Délai d'un mois des matchs décalés

Les rencontres décalées des différents championnats de France professionnels posent des problèmes pour les déplacements. Ce décalage empêche à de nombreux supporters d'aller aux matchs à l'extérieur dû fait de leurs activités professionnelles.

Bien conscient de l'apport indéniable de la télévision, les supporters et les clubs ont mis en exergue le temps de préparation d'un déplacement :

- Location de bus
- Demande de places
- Echanges d'informations
- Préparation d'animation
- Organisation dans son emploi du temps personnel
- ...

Il serait intéressant d'obtenir un délai minimum d'1 mois à ne pas dépasser pour la détermination des matchs décalés. En effet, un changement de dernière minute pénalise grandement les supporters.

D'une part, ils ne peuvent pas forcément décaler eux aussi leur emploi du temps à la dernière minute et aller au match, comme initialement prévu sur le calendrier du début de saison, et par conséquent perdre le billet ou un match de l'abonnement. D'autre part, si l'horaire du match change également (Exemple : 17h), il est encore plus difficile de changer et de demander à son employeur d'être libéré plus tôt.

Match en semaine

Etant donné le nombre de rencontres programmées durant la saison, tout le monde est bien conscient de la nécessité de jouer des journées de championnat dans le milieu de semaine. Par contre, le souhait des supporters et de clubs est d'en limiter le nombre au maximum.

Il a d'ailleurs été souligné les efforts faits par la Ligue de Football Professionnel lors de l'actuelle saison qui a programmé seulement deux journées en semaine.

Par contre, en ce qui concerne les matchs le lundi soir, cette formule est fortement décriée par les supporters qui ne peuvent généralement pas y aller. D'une part, il leur est très difficile d'y aller s'ils habitent loin du stade, ce qui leur fait perdre un match de leur abonnement. D'autre part, si le match se déroule loin de leur base et que le match est décalé trop tard, il leur est très difficile de s'y rendre un jour de semaine du fait de leur activité professionnelle.

Il a été noté qu'une rencontre le lundi est encore plus néfaste pour le public qu'une rencontre le vendredi.



ANIMATION DANS LES STADES

6. Rappel des objectifs et présentation

Ce groupe de travail est en charge de proposer des améliorations concrètes des points suivants :

- Etudier les différentes possibilités d'animation dans les stades ainsi que le processus de fonctionnement interne Clubs/Association de supporters
- Eviter les litiges concernant les objets usuels d'animation à l'entrée des stades.
- Etudier la faisabilité de l'utilisation d'engins pyrotechniques dans une zone sécurisée, gérée par des personnes habilitées , formées à leur utilisation et responsables.
- Redéfinir les critères du « Championnat de France du public »

7. Thèmes débattus

7.1. Fumigènes et incidents

Le premier point soulevé a été l'utilisation des fumigènes lors des animations de virage. Avant l'application de la loi Alliot-Marie du 6 décembre 1993, les animations pyrotechniques étaient organisées conjointement entre les clubs et ses groupes de supporters. Le lieu de l'animation, les secours adéquats, les participants à l'animation étaient définis en amont par les deux parties. Le but de ces animations étant, à chaque fois, de faire le plus beau spectacle possible pour l'ensemble des spectateurs et acteurs présents au stade.

Les lois concernant l'interdiction stricte d'introduire d'engins pyrotechniques dans une enceinte recevant du public ont amené des dérives dangereuses. En effet, des produits tel le chlorate de soude, les stylos fusées ou autres fabrications artisanales, plus facilement dissimulables, sont apparus dans les tribunes des championnats de France de Football Professionnel. Ces produits sont beaucoup plus dangereux que les torches ou autres fumigènes. Il a été noté que les plus graves accidents constatés par des engins pyrotechniques lors de la dernière décennie étaient essentiellement dûs aux produits cités ci-dessus.

Par contre, on ne peut pas nier la dangerosité des fumigènes (Voir chapitre 7.2 ci-dessous). Par conséquent, il faut donc se poser très clairement la question de l'utilisation de ces engins afin d'assurer la sécurité physique de chaque personne voulant assister au match.

De plus, la quasi-totalité des associations de supporters condamne fortement et ouvertement l'allumage sauvage des fumigènes. Ceci pour deux raisons.

D'une part, même si les groupes de supporters sont les premiers à utiliser les engins pyrotechniques, ils sont également les premières victimes. En effet, l'interdiction et la non-organisation des spectacles à base de fumigènes ont fait que les personnes qui

font "craquer" un fumigène ne préviennent plus systématiquement les autres supporters autour d'elles pour ne pas se faire prendre par le système de vidéo-surveillance des clubs. Elles sont hors de contrôle des responsables des groupes de supporters, se cachent dans la foule avec tous les risques de brûlures et de panique que cela suppose.

D'autre part, les personnes qui utilisent des fumigènes ne sont plus informées ou formées officiellement par les responsables des associations de supporters. Les utilisateurs ne connaissent pas forcément l'utilisation de tels engins et les responsables ne peuvent pas leur "apprendre" ou les conseiller du fait de leur statut.

Enfin, la multiplication des fumigènes sauvages dans les tribunes, relayés par les télévisions, a véhiculé l'image d'un produit facile à utiliser et inoffensif. Le problème est que d'autres supporters, dans les championnats amateurs, ne connaissent pas forcément leur utilisation, pensent qu'elle est sans danger, ce qui provoque des accidents corporels plus ou moins importants aux utilisateurs et aux autres spectateurs. Il apparaît donc nécessaire de communiquer sur la dangerosité des fumigènes et d'encadrer l'utilisation au niveau des championnats de France professionnels L1 et L2.

Le but de toute cette démarche est d'assouplir la loi, de maîtriser l'usage des produits sur le stade et d'assurer la sécurité de tous les acteurs participant à une rencontre de football. C'est la demande des Associations de Supporters Ultra et des Clubs.

7.2. Dangerosité des produits pyrotechniques

Pour information, une rencontre avait été organisée avec un ingénieur pyrotechnique (neutre dans le paysage du football) afin d'obtenir l'avis d'un spécialiste sur l'existence de produits peu ou pas dangereux, utilisables à l'intérieur d'un stade.

Il en est ressorti que tous les produits pyrotechniques sont classés dangereux. Ils sont plus ou moins sécurisés mais cette sécurisation coûte cher et certains fabricants étrangers (Espagne – Italie) renoncent à cette sécurisation.

Les produits exigent des précautions pour :

- le transport
- le stockage
- l'utilisation

La mise en œuvre des produits est un métier. Le risque zéro n'existe pas. Il y a encore trop souvent des accidents.



Les risques liés à l'utilisation des produits pyrotechniques sont les suivants :

- la température (risque de brûlures graves)
- le danger pour les yeux (atteinte possible de la rétine par les effets de lumière)
- le tir tendu de fusées ou l'utilisation de feux d'artifice
- la toxicité : pots à fumée, feux de Bengale,
- l'effet sonore de certains produits

Quelques produits en exemple :

torche SNCF : C'est un produit fiabilisé mais il présente une température élevée (Jusqu'à 1000°C incandescent) , il brûle pendant 8 minutes et il peut créer des dommages au niveau des yeux

une fusée de détresse de bateau monte à 300 m d'altitude. Tirée à l'horizontale, elle devient très dangereuse (incendie du parlement de Rennes)

un feu à main ne s'éteint pas. Par nature, il n'a pas besoin d'oxygène pour brûler

feu de Bengale : la température est au minimum de 400°. Leur fumée peut être très toxique

marron de terre : c'est un produit extrêmement dangereux. La matière est sensible et l'effet est déflagrant. Sa mise en œuvre par un pyrotechnicien est obligatoire.

7.3. Animations dans les stades

Il a été noté que les opérations festives et/ou d'animation dans l'arène sportive provoquent de nombreux litiges entre les clubs et les groupes de supporters.

En effet, le directeur de la sécurité interdit parfois des animations, des banderoles ou des initiatives pour la seule raison qu'elles lui sont imposées juste avant le match et qu'il n'a pas le temps de vérifier leur incidence. D'autre part, les ultras clament parfois qu'on leur promet avant match de pouvoir rentrer telles ou telles choses et, le soir du match, elles leur sont refusées.

Ces problèmes sont dus essentiellement au manque de communication entre les deux parties. Il met en avant la nécessité de dialogue.

8. Solution envisagée

8.1. Animations organisées

Comme nous l'avons vu auparavant, il est nécessaire d'étudier le meilleur moyen d'organiser les spectacles des tribunes afin d'assurer la sécurité de tous les acteurs présents dans le stade.

Zone Sécurisée

La première solution proposée par le groupe de travail est la création d'une zone sécurisée d'utilisation d'engins pyrotechniques par des supporters formés à cette utilisation.

En effet, afin d'éviter le contact des fumigènes avec les autres personnes de la tribune, la création de zones aménagées avec la sécurité adéquate (Secours à personnes, pompiers, stadiers, ...) permettrait de différencier les spectacles organisés et sécurisés de l'allumage sauvage dans les tribunes. Elle pourrait être prévue dans chaque stade et dans tous les secteurs où cela s'avèrera nécessaire, y compris dans les zones visiteurs. Ainsi, la condamnation des actes dangereux (Utilisation de chlorate, allumage sauvage dans la tribune, jet de projectile, ...) et non-maîtrisés, d'un point de vue sécuritaire, dans les tribunes, sera plus facile à mettre en œuvre.

Cette solution mérite une étude de faisabilité plus approfondie en terme de fonctionnement. En effet, un tel dispositif doit respecter une procédure de mise en oeuvre afin d'éviter toutes bousculades et utilisations anarchiques qui entraîneraient des conséquences identiques à celles énoncées dans le chapitre 7.1 (Panique et bousculade sur un but, brûlure pour cause d'allumage sauvage, ...)

Il faudra également définir les responsabilités de toutes les parties concernées et bien entendu une procédure de fonctionnement claire. En effet, si ces spectacles organisés provoquent des débordements ou des accidents, nous devons déterminer les responsabilités de chaque participant.

De même, lors de cette étude, il faut absolument déterminer le coût associé à ces opérations. La Ligue de Football Professionnel pourrait envisager d'aider financièrement la mise en œuvre de telles zones dans les stades.

Enfin, il est clair que les sanctions seront plus lourdes pour les allumages sauvages que la majorité des supporters condamne.

En accompagnement d'un amendement à la loi, il a été proposé de faire des essais d'une organisation sécurisée de spectacles pyrotechniques dans 2 ou 3 stades (de différents gabarits) pour étudier et montrer au pouvoir public la faisabilité d'une telle démarche.

Favoriser la transparence et la sécurité

De tout ce qu'on a vu ci-dessus, il est également nécessaire d'être le plus clair et le plus transparent possible sur l'organisation de ces spectacles.

En effet, une fiche préalable d'animation permettrait de connaître toutes les animations se déroulant dans le stade. (Voir chapitre 7.3)

Ce document évite les incompréhensions entre les deux entités (Clubs et Supporter). Cette fiche pourrait être signée 48h avant par le club et le groupe de supporters; Elle indiquerait par exemple, le type d'animation prévue, le nom des personnes responsables de cette animation, les objets introduits dans le stade, le nom des personnes qui vont faire le spectacle,

Ceci permettra de mieux préparer le match pour le club et les supporters, de renforcer la communication entre club et supporters et de responsabiliser les deux entités en les renvoyant à ce document en cas de débordements.

Produits et animations connues et autorisées

On pourrait également envisager la création d'une "licence" d'utilisateur, obtenue après une formation complète d'utilisation d'engins pyrotechniques. Ainsi, seules les personnes dûment accréditées et munies de matériel agrémenté auraient l'accès à la zone de sécurité.

De même, si une telle solution est envisagée, il sera important de définir une liste des produits autorisés dans la zone. Cette liste serait connue par les directeurs de sécurité ainsi que les responsables de supporters. Les produits utilisés devront bien évidemment faire l'objet d'une vérification minutieuse au préalable par le club. Les produits ne pourront être utilisés qu'après l'approbation du directeur de sécurité et lui seul sera à même d'emmener les produits dans la zone.

Pour favoriser cette transparence, le responsable supporter club aiderait amplement les échanges d'information. (voir chapitre communication interne)

Changement de législation

Toutes les propositions énoncées ci-dessus nécessiteront dans tous les cas un aménagement de la loi. En effet, toutes ces dispositions devront auparavant avoir obtenu l'aval des autorités compétentes et avoir trouvé un cadre juridique afin d'éviter tout malentendu avec les forces de l'ordre.

S'agissant d'une démarche qui concerne l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les matériels pyrotechniques et leur usage, la Ligue de Football Professionnel a sollicité le Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire de son président, la désignation d'un représentant du Ministère de l'Intérieur, compétent dans ce domaine spécifique, pour nous accompagner et nous aider à trouver des solutions adaptées. Nous attendons à ce jour l'affectation officielle de cette personne. (Voir la lettre en annexe 13.2). L'adaptation de la loi est un passage indispensable à l'organisation des animations pyrotechniques dans les championnats de France de Ligue 1 et Ligue 2.

Ainsi, les animations pyrotechniques doivent pouvoir être employées dans un cadre juridique clair et respecté par tous les acteurs du football afin de préserver leur côté festif tout en éliminant les risques de blessures et de panique.

8.2. Autres animations

Mis à part les spectacles pyrotechniques, il existe d'autres animations dans les stades qui sont tout autant respectées et qui n'utilisent pas de fumigènes. En effet, il serait très intéressant d'étudier des nouveaux matériaux sécurisés et des nouvelles techniques pour élaborer des spectacles afin de conserver le caractère festif des rencontres. A ce titre, il est opportun de regarder toutes les animations existantes en France et dans tous les championnats européens

De même, les tifos feuilles, bâches, maillots géants, etc... sont tout aussi spectaculaires et beaucoup moins dangereux. Il est important de ne pas négliger ces spectacles, et d'en favoriser l'application en assurant, encore une fois, la meilleure communication possible entre les supporters et le club. L'exemple du tifo des "green angels" pour la demi-finale de la Coupe de Ligue, Saint-Étienne/SOCHAUX en est un bel exemple.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre des objets interdits dans les stades, il est important de déterminer la liste des objets d'animations usuels dans les tribunes de supporters de statuer sur l'autorisation d'utilisation dans tous les stades afin d'uniformiser l'entrée dans tous les stades. (drapeaux, bâches, mégaphones, ...)

8.3. Communications aux clubs et à la LFP des animations organisées

Afin d'éviter tout litige, il est important que toutes les parties (Clubs, Supporters, Forces de l'ordre, Préfectures, ...) soient informées de la nature des animations proposées sur les stades des championnats de France de L1 et L2.

Dans le même esprit, il faut absolument que les délégués LFP de la rencontre soient au courant des animations en vigueur afin qu'ils puissent très clairement identifier les animations organisées, connues par le club, des animations "pirates" qui pourraient engendrer des risques pour l'ensemble des acteurs du match. (Stadiers, spectateurs, joueurs...).

Si les clubs, la Ligue de Football Professionnel et les groupes de supporters sont prêts à aller dans le même sens (spectacle organisé, connu et sécurisé), il faudra également communiquer et agir ensemble de manière uniforme. C'est à dire, condamner et lutter contre l'usage du chlorate, communiquer sur les spécificités du fumigène et son utilisation associée, condamner et accepter les sanctions sur l'utilisation sauvage du fumigène.

La procédure pour l'organisation des spectacles pyrotechniques doit nécessairement passer par un accord préfectoral, comme pour les feux d'artifices. En effet, la préfecture, mais également la mairie, doivent absolument être informées de



Rôle du Supporter / Communication Interne

9. Rappel des objectifs et présentation

Ce groupe de travail est en charge de proposer des améliorations concrètes des points suivants :

- le rôle et la place des supporters dans les Championnats de France L1 et L2
- Transmission des informations et communication interne entre la Ligue de Football Professionnel, les clubs et les associations de supporters.
- Considération et valorisation des actions des associations de supporters.

10. Thèmes débattus

10.1. Place du supporter dans le Championnat de France de L1/L2

Le premier point soulevé a été l'interrogation des supporters à se situer dans le paysage du football professionnel français. Quelles sont les attentes des dirigeants des clubs, LFP et médias par rapport aux associations de supporters ? Quelles sont les préoccupations des clubs vis à vis des supporters?.

En effet, il existe une méconnaissance quasi-totale du mouvement supporters au niveau de la Ligue de Football Professionnel et des clubs. Le fonctionnement, les particularités et les similitudes des groupes ne sont que trop rarement mis en avant. Il est important pour tous les acteurs (Y compris les associations de supporters) de mieux comprendre et mieux connaître les associations de supporters en France.

Un état des lieux objectifs sur le rôle et la place des groupes de supporters actifs est une des solutions préconisées. (Voir chapitre 11.2)

10.2. Animation dans les stades

Même si ce sujet est traité dans un autre groupe de travail, les opérations festives et/ou d'animation dans l'arène sportive provoquent de nombreux litiges entre les clubs et les groupes de supporters.

En effet, le responsable de la sécurité interdit parfois des animations, des banderoles ou des initiatives pour la seule raison qu'elles lui sont imposées juste avant le match et qu'il n'a pas le temps de vérifier leur incidence.

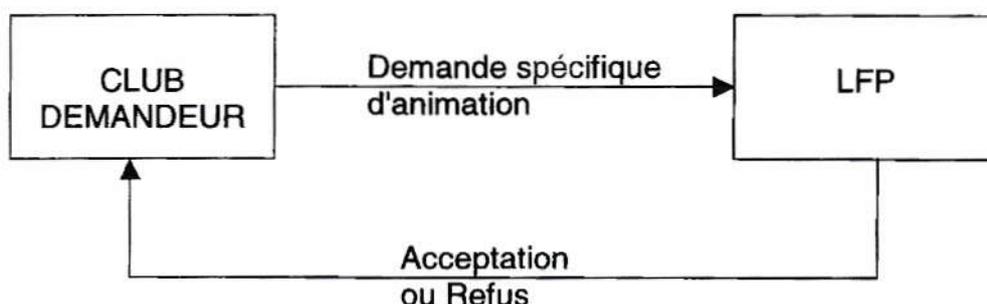
D'autre part, les ultras clament parfois qu'on leur promet avant match de pouvoir rentrer telles ou telles choses et, le soir du match, on leur refuse.

Il a également été évoqué une animation organisée par le club qui a très mal tourné ("Affaire Mickael Youn"). Outre l'outrage fait à l'ensemble du stade et du monde du football en général, cette affaire a soulevé beaucoup de problèmes de considération,

de non-concertation du club envers des supporters qui auraient voulu au moins des explications si ce n'est des excuses.

Ces problèmes sont dus essentiellement au manque de communication entre les deux parties. Il met en avant la nécessité de dialogue.

Pour toute animation sur la pelouse, la procédure utilisée par le club demandeur est la suivante :



10.3. Considération et Identification par rapport au club

Les sujets de l'identification au club et la considération des actions des supporters ont été longuement abordés et débattus lors des réunions. Ces deux points sont d'ailleurs au centre des revendications des supporters et mettent en exergue le mal-être qu'il peut exister entre les clubs et les associations de supporters.

Tout d'abord, les supporters ne se reconnaissent qu'à travers certaines décisions du club ou bien certaines attitudes des joueurs. Par exemple, le fait que beaucoup de joueurs ne les saluent pas à la fin du match accentue le fossé entre le club et les supporters.

Ensuite, mis à part les relations avec la billetterie ou bien avec le directeur de la sécurité pour les déplacements, il n'existe pas de relais concret et direct entre les clubs et les associations de supporters. Par conséquent, il existe un manque très clair de dialogue et de communication des deux entités.

Enfin, les valeurs qui animent la plupart des groupes de supporters (Solidarité, valeur sociale, lutte contre les dérives violentes, passion du football, ferveur....) ne sont que trop rarement relayées et valorisées. En effet, Il est important de montrer la réalité des mouvements supporters, sans occulter les problèmes, mais sans passer à coté de la richesse du phénomène. Il est impératif de pénétrer les dimensions sociales, éducatives, culturelles des associations de supporters.

11. Solution envisagée

11.1. Point à améliorer

Communication Clubs/associations de supporters/LFP

Comme nous l'avons précédemment indiqué, il existe un gros problème de lien ou de relais entre les supporters et leur club. Il faut absolument améliorer et/ou consolider le "Couple" Clubs/Supporters.

L'intérêt commun d'une meilleure collaboration est évident. Le dialogue évite énormément de malentendus, permet de régler les problèmes ensemble et fait partager les points de vue et les contraintes de chacun.

Bien entendu, ce rapprochement nécessaire ne va pas évincer tous les conflits et résoudre tous les problèmes, mais il contribuera à expliquer les démarches du club et trouver parfois des consensus sur des points de discorde.

Enfin, la Ligue de Football Professionnel doit également inciter ce dialogue et y participer. Ce lien ne sera pas du même ordre que la relation Clubs/Association mais interviendra d'un point de vue plus général; ceci dans le but d'être à l'écoute des supporters, et de transmettre aux différentes commissions les informations générées par ce dialogue.

En effet, il apparaît que parfois, le club accepte mal les constatations (positives ou négatives) des ultras et il convient que ces derniers puissent les exprimer directement.

Implication des joueurs et dirigeants

Il est très important d'inclure dans la démarche les joueurs et les dirigeants. En effet, il faut sensibiliser les joueurs aux mouvements supporters. Certains gestes, comme le salut des spectateurs après les matchs et la rencontre des associations en dehors des rencontres sont perçus de manière très positive.

De même, comme dans toute structure, il est important que le président, voire les dirigeants aient une politique claire envers les supporters. En effet, toutes les démarches entreprises envers les supporters doivent être initiées et appuyées par les différents dirigeants.

Information et valorisation

Il devient nécessaire également de collecter les informations venues de toute part (Clubs, Associations de Supporters, Police locale). En effet, afin de se tenir informé de tous les événements liés au supporterisme, il est important de centraliser et de diffuser une base de données informatives à tous les acteurs concernés.

Il faut également sensibiliser les médias au mouvement Ultra (voir fin de chapitre 2.3).

11.2. Solutions à explorer

Communication Clubs/associations de supporters: Responsable supporters

Comme nous l'avons vu auparavant, le lien entre les clubs et leurs supporters est indispensable pour établir le dialogue, faire passer les différentes informations et résoudre les points de discorde. Il faut donc inciter les clubs à mettre en place un responsable supporters au sein du club et lui allouer des moyens d'actions.

Ci-dessous vous trouverez un descriptif des tâches possibles du responsable supporter club (Ce ne sont bien sûr que des propositions qui seront discutées lors de la prochaine réunion!):

Tâches régulières :

- Gestion des supporters dans le stade pendant les matchs
- Gestion des relations intergroupes de supporters hors matchs
- Archivage des données relatives aux supporters (prises de photos de l'ensemble des tifos réalisés, de leur coût, de leurs caractéristiques...)
- Organisation des déplacements (sans bénéfices)
- Coordination et aides aux animations (par exemple, regroupements des commandes pour baisser les coûts)
- Réponses permanentes aux questions, courriers, appels téléphoniques, E-Mail et remontée des revendications vers la direction du club
- Explication et communication des décisions du club vers les supporters
- Participation à la tâche de sécurité

Tâches exceptionnelles

- Organisation de réunions de crise avec les supporters
- Organisation d'événementiels, par exemple une présentation des associations de supporters aux joueurs et dirigeants en début de saison

Le déroulement de la préparation des matchs

- Contact avec la billetterie pour connaître le nombre de billets disponibles
- Application aux supporters visiteurs des mêmes tarifs que pour les supporters qui se déplacent dans ces clubs.
- Intégration aux réunions de sécurité d'avant match et remontée de la « température » des supporters (problèmes, revendications, appréhensions...)

Le profil du responsable des supporters est variable selon les clubs, se situant entre ces deux extrêmes :

- Soit il connaît bien tous les types de supporters (souvent issu du milieu), mais il est, sauf exception, bénévole et peu respecté par le club. Il ne dispose pas alors d'une marge de manœuvre dans son travail avec des ultras.
- Soit il est embauché par le club pour couvrir cette mission en plus d'une autre (sécurité, commercial) et il éprouve des difficultés par sa non-connaissance et reconnaissance des ultras, par un manque de disponibilité.

Le responsable des supporters doit couvrir les aspects :

- Sportifs (organiser des événements en relation avec les joueurs et le jeu)
- Commerciaux (intégrer les supporters dans cette démarche)
- Sécuritaires (être un interface pour expliquer les règlements, accompagner les déplacements)
- Sociaux-culturels (favoriser l'émergence d'une identité supporter, donner les moyens aux supporters de faire des tifos, être à l'écoute des problèmes, des demandes)
- Educatifs (sur le modèle des Fan-coaching belges par exemple)
- De communication (vers les supporters et vers le club)

De plus, il doit :

- Etre reconnu par les supporters : avoir une excellente connaissance du milieu supporter local et national, tout en sachant garder une distance.
- Etre reconnu par le club : qui lui laisse une marge de manœuvre dans la relation avec les supporters (budget, responsabilité...)



BILAN DE LA MISSION "SUPPORTERS"

- Savoir respecter l'équilibre entre l'intégration des supporters et le respect de leur autonomie
- Savoir reconnaître la légitimité des initiatives prises par les ultras
- Intégrer le club dans la vie de la ville ou la région, par le biais d'initiatives à destination des supporters

Toutes les missions invoquées ci-dessus sont claires et améliorent considérablement les relations entre le club et les supporters. Tous les participants de cette réunion (Ligue de Football Professionnel, Clubs et Supporters) sont convaincus de l'importance d'un tel poste au sein du club. Le succès rencontré par les clubs ayant déjà mis en place ce service (Lens, P.S.G., Le Havre...) ne peut qu'encourager les autres clubs à suivre cette initiative. Il est très important que la Ligue de Football Professionnel incite les clubs à prendre cette voie.

Par contre, il est clair que c'est le président, et lui seul, qui insuffle une politique envers les supporters et qui peut mettre en place ce lien **nécessaire** avec les supporters dans son club. Il faut sensibiliser les présidents pour montrer que toutes ces initiatives envers les supporters ne peuvent être que bénéfiques pour le club.

Il a été noté la notion d'indépendance des associations de supporters. En effet, les groupes de supporters veulent rester maîtres de leur organisation sans se sentir "récupérés" par le club.

Enfin, la nécessité de la connaissance du terrain pour le responsable supporter est indispensable. En effet, il faudra qu'il soit reconnu par les groupes de supporters et qu'il connaisse toutes les composantes du supporterisme.

Il a été également noté que la réussite des actions qui seront proposées dépendra essentiellement :

- des personnes mises en place,
- de la volonté du club à consolider le lien avec ses supporters
- des moyens alloués aux projets entrepris.

La création fortement recommandée de ce poste, **primordial** pour une amélioration dans la gestion des supporters, est une des principales propositions à transmettre aux instances décisionnelles.

Charte de travail Club/Supporters

Nous avons également discuté de la création, au sein de chaque club, d'une charte régissant ces relations. Elle pourrait être créée conjointement entre les supporters et le club en début de saison. Cette charte serait une avancée considérable pour la consolidation des liens supporters/clubs qui permettrait de définir clairement les conditions de travail des deux parties et éviterait la quasi-totalité des conflits durant la saison.



Pour lui donner un caractère officiel, La Ligue de Football Professionnel pourrait rendre obligatoire, ou si cela n'est pas possible, recommander très fortement cette charte, à partir de la saison 2004/2005. Et pour s'assurer de l'application de cette décision, une copie de la charte serait à transmettre à la LFP, une fois signée par les deux parties (club et associations de supporters).

Concernant son contenu, cette charte peut comprendre des chapitres obligatoires, imposés par la LFP, et d'autres facultatifs, liés à la spécificité de chaque club. Sa rédaction serait effectuée conjointement par les deux parties.

Propositions pour le contenu (non-finalisées):

Préambule

- Valeur commune des deux parties
- Règle tacite et accord commun d'action
- place des supporters au sein du club
- Place des supporters dans le championnat de France (texte rédigé symboliquement par le CA de la LFP),

Concertation club/supporters

- définition des interlocuteurs du club et des associations de supporters
- Définition de la fréquence des réunions
- Définition des thèmes qui seront abordés
- Thèmes de réunion possibles :
 - Politique générale envers les supporters
 - Billetterie
 - Animation & sécurité
 - Respect de la charte par les deux parties et évolution annuelle de celle-ci
 - ...

Billetterie

- Modalités de la billetterie à domicile :
 - localisation dans le stade
 - tarifs de la saison
 - distribution des billets/abonnements,
- Modalités de la billetterie à l'extérieur
 - distribution des billets



BILAN DE LA MISSION "SUPPORTERS"

- Informations à communiquer au club (Nombre de bus, numéro d'immatriculation, ...)
- Définition des informations à fournir impérativement et des jalons associés

Animation & sécurité

- Définition du matériel autorisé et des objets interdits
- Définition d'un cadre clair et respecté des communications sur les banderoles
- Définition des modalités de préparation d'animation spéciale
- Définition des informations à communiquer au club
- Définition des dates importantes de la saison

Divers

- Respect des couleurs historiques du club et des valeurs du club
- Condition d'accès aux entraînements de l'équipe première,
- Charte d'accueil des supporters visiteurs (billetterie, animation, tarifs, etc...)

Cette charte permettra de mieux préparer la saison et certaines rencontres spéciales (Anniversaire, Derby, ...) pour le club et les supporters, de renforcer la communication et de responsabiliser les deux entités en les renvoyant à ce document en cas de débordements.

Etant donné que le président du club insuffle la politique envers son public et ses supporters, il doit obligatoirement être mis au courant de cette charte de travail, et être en accord avec le contenu.

Pour information, plusieurs de ces thèmes ont déjà fait l'objet de réflexions au sein de la Fédération des Clubs de Supporters de l'Olympique de Marseille, ainsi que lors des travaux de la Coordination Nationale des supporters Ultras

Communication LFP/associations de supporters

La Ligue de Football Professionnel doit également inciter ce dialogue et y participer. Ce lien ne sera pas du même ordre que la relation Clubs/Associations mais interviendra d'un point de vue plus général; ceci dans le but d'être à l'écoute des supporters, et de transmettre aux différentes commissions les informations générées par ce dialogue.

En effet, il apparaît que parfois le club accepte mal les constatations (positives ou négatives) des ultras et il convient que ces derniers puissent les exprimer directement. La Ligue de Football Professionnel jouera donc un rôle d'arbitre et devra surtout être impartial.



Création d'un correspondant supporters à la LFP avec une adresse mail et d'une ligne téléphonique

Bertrand.paquette@footpro.fr

Tel : 06 30 90 45 18

Courrier : Bertrand PAQUETTE

Ligue de Football Professionnel

6, rue Léo Delibes

75116 Paris

Ceci dans le but d'être à l'écoute des supporters, et de transmettre aux différentes commissions les informations générées par ce dialogue.

Toutes les informations seront bien sûr vérifiées et recoupées avant qu'une suite ne soit envisagée.

Tous les courriers, e-mails et appels téléphoniques auront une réponse, c'est essentiel.

Envoi à toutes les associations de supporters d'une communication de la LFP

- L'action de la LFP pour les supporters
- Les nouvelles mesures adoptées
- Une synthèse sur ce qui est permis et interdit dans les stades
- Une revue de presse sur tout ce qui peut intéresser les associations de supporters

Continuer le dialogue entre la Ligue de Football Professionnel et les supporters : Cellule supporters à la LFP

Il faut continuer à envoyer et actualiser chaque saison le questionnaire sur les supporters à l'attention des clubs et le traiter statistiquement. Le traitement statistique et le questionnaire sont déjà créés. Un retour aux associations de supporters et clubs doit impérativement être fait en fin de saison.

Il est important pour rester en contact avec la réalité du mouvement ultra de continuer à rencontrer et à dialoguer avec la majorité des associations de supporters.

Pour cela, la suite logique d'un correspondant LFP pour les supporters est la création d'une cellule, au sein de la Ligue de Football Professionnel, qui prend en compte les remarques du terrain et qui traite les dossiers liés au supporterisme.



Fédérations des supporters

Dans l'optique d'une meilleure communication entre tous les interlocuteurs du supporterisme, il a été évoqué une éventualité de continuer, ou tout au moins de favoriser, la coordination des supporters créée en fin d'année dernière.

En effet, afin de travailler concrètement sur les dossiers d'amélioration et d'obtenir les retours des associations, il serait intéressant de collaborer avec une association regroupant la majorité des groupes de supporters. La Ligue de Football Professionnel est tout à fait prête à reconnaître une fédération des supporters et à aider dans cette démarche. Bien évidemment, cette fédération d'association de supporters garderait son indépendance totale envers les instances du football.

Toutefois, il a été souligné que l'efficacité de cette démarche dépend énormément des personnes qui la composent et de la reconnaissance faite à cette fédération par les instances étatiques et footballistiques. De même; la volonté et les moyens mis en oeuvre par les supporters et la Ligue de Football Professionnel influera grandement sur la réussite de ce projet.

Implication des joueurs et dirigeants

Sensibilisation

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Il est nécessaire d'inclure les présidents de Clubs pour l'application des démarches envers les supporters, ainsi que les joueurs professionnels. En effet, il faut sensibiliser les joueurs aux mouvements supporters. Certains gestes, comme le salut des spectateurs après les matches et la rencontre des associations en dehors des matches sont perçus de manière très positive.

Pour cela, il faut continuer à mettre à jour et à distribuer un livret de recommandation d'actions à l'ensemble des clubs de L1 et L2. De même, il serait intéressant de réfléchir sur un programme de sensibilisation envers les joueurs.

Information et valorisation

Etude sur les supporters

Afin de connaître la véritable place du supporter dans le championnat de France, une étude pourrait être menée au sein des clubs de L1 et L2, de la Ligue de Football Professionnel, des associations de supporters et des médias.

Cette étude permettrait de mieux comprendre les attentes et la perception de tous les acteurs et spectateurs (LFP, Clubs, joueurs, TV, entreprises partenaires, spectateurs, téléspectateurs...) envers les supporters. De plus, elle permettrait de mieux connaître les associations de supporters actifs en France (Points communs et particularité) : Qui sont-ils ? Quelles sont leurs motivations ? Quelles sont les attentes par rapports aux clubs et aux instances dirigeantes ?

Après une longue discussion dans le groupe de travail, il s'est avéré que deux études sont envisageables :

1. Etats des lieux des groupes existants : montrer la réalité du terrain sur les actions actuelles des supporters dans les tribunes, le rôle social et éducatif qu'ils proposent.
2. Etude sur la perception des supporters par toutes les parties prenantes du Football et le rôle des supporters dans les stades.

Ces deux aspects méritent en effet, que l'on s'y attarde. Dans un premier temps, ces études vont permettre de connaître ce qui se passe réellement dans les tribunes, d'expliquer la réalité des tribunes et de montrer l'envers du décor. Il s'agit de réduire les clichés néfastes mais également ne pas occulter les phénomènes de violence.

Dans un second temps, la deuxième étude permettra de connaître la réelle perception de tous les acteurs actifs et passifs du football pour les mouvements de supporters. Les personnes visées sont :

- Abonnés et le public en général
- Les médias
- Les téléspectateurs
- Les présidents de club
- La Ligue de Football Professionnel
- Les joueurs
- ...

Les résultats de cette étude nous permettront de pointer la plus-value d'une tribune animée par les supporters pour le public, le club et les médias, ou bien, de montrer l'indifférence des acteurs cités ci-dessus concernant les supporters.

Si cette proposition est acceptée, il faudra réfléchir concrètement sur les études à proposer :

- A qui sont elles destinées ?
- A qui diffuse t'on les réponses des études ?
- Quelles sont les informations que l'on veut obtenir ?
- Quelles sont les questions que l'on veut poser ?
- ...



Valoriser et faire connaître les actions des supporters actifs

Il existe une méconnaissance des médias par rapport au phénomène. En effet, les actions sociales portées par les associations et leur fonctionnement ne sont ni connus ni relayés à travers les médias.

Il pourrait être judicieux de favoriser le développement d'actions positives chez les supporters, de lutter ensemble contre certaines dérives et de les montrer en tant que telles à l'ensemble des acteurs du football.

Pour cela, un espace "supporters" est en étude de faisabilité sur le site officiel de la Ligue de Football Professionnel. Ceci aura pour objectif :

- la valorisation de l'image de ces associations
- Connaissance par le public non-averti des associations de supporters
- Amélioration des relations LFP/Supporters.

Sur ce sujet, l'avis de tous les participants est très utile. La prise de contact avec les associations, afin de recueillir leurs sentiments sur la démarche de la LFP et l'éventuelle mise en place d'un processus de récupération d'informations sur les actions positives initiées par les supporters, est en cours.

Les informations diffusées seraient :

- Compte-rendu d'actions supporters
- Diffusion d'images envoyées par les photographes des associations de supporters (ex : tifos, anniversaire de l'association, ...)
- Interviews des associations
- Création d'un index des associations officielles reconnues par les clubs

D'autre part, la Ligue de Football Professionnel doit aider à communiquer les actions positives aux médias pour éviter une sur-enchère du sensationnel et montrer une autre image des supporters. Pour cela, un travail de fond avec UFJSF serait intéressant d'être entrepris.

Un rapport objectif sur le supporterisme pourrait également être envisagé.

Echange et transfert d'information

La Ligue de Football Professionnel commence à travailler sur la réalisation d'une base de données regroupant les informations pertinentes sur le supporterisme. Ce système regroupera les informations venues :

- Des supporters
- Des directeurs de sécurité
- Des délégués
- Du ministère de l'Intérieur



- Du ministère de la Justice
- Des médias

Ces informations seront regroupées et analysées. Il serait intéressant de réfléchir sur un système de diffusion pour toutes les personnes liées de près ou de loin au mouvement supporters.

11.3. Proposer un soutien juridique

Une des revendications des supporters a été de demander à la Ligue de Football Professionnel d'avoir un soutien juridique, notamment pour les responsables d'associations. Toujours dans la même optique de responsabiliser les groupes de supporters et de crédibiliser les responsables d'associations, il serait très intéressant de proposer un petit récapitulatif de leurs responsabilités par rapport à leurs membres ou bien, par exemple, lorsque l'association loue des bus lors de leurs déplacements.

Dans ce sens, un mémento serait envisageable avec le Ministère de la Justice, le ministère des Sports ou avec les juristes de la Ligue de Football Professionnel afin de rappeler :

- Les engagements et devoirs d'une association loi 1901
- Droit de la personne
- Responsabilité en tant que président d'association
- ...

12. Conclusion

D'une manière générale, les groupes de travail menés par la Ligue de Football Professionnel concernant les supporters ont été accueillis favorablement par l'ensemble des acteurs. Ils ont montré la volonté de la LFP de prendre en compte les problèmes existants au niveau de la sécurité et des supporters.

Pour les supporters, c'est la première fois que la Ligue de Football Professionnel, c'est à dire, l'institution dirigeante, engage des actions de concertation et de considération envers eux. De plus, ils sont en ce moment dans un état d'esprit de dialogue et sont prêts à travailler pour pouvoir faire avancer les problèmes existants. Ce qui est également le cas des clubs professionnels.

Ils ont pris conscience de l'importance du projet qui est mené et apprécient fortement la démarche de la Ligue de Football Professionnel.

Pour les acteurs plus "institutionnels" (Clubs, Etat, LFP, ...), ces réunions et ce nouvel état d'esprit affiché par beaucoup d'associations de supporters leur permettent d'entrevoir des progrès dans leurs relations avec ces associations, ainsi que de nouvelles perspectives de travail.

Bien évidemment, ce n'est que le début des relations LFP - supporters et il n'est pas exclu de penser qu'il pourrait y avoir un revirement de la situation et une fermeture du dialogue si des actions concrètes ne voient pas le jour.

Pour rappel, les propositions, une fois validées, doivent faire l'objet d'études complémentaires, tout au moins faire l'objet de création de procédures systématiques et officielles ainsi qu'une mise en place effective sur le terrain.

Dans tous les cas, l'esprit d'ouverture et de dialogue est bien présent en ce moment du côté des associations de supporters, des clubs et de la Ligue de Football Professionnel. Toutes les démarches entreprises ne peuvent être que positives pour l'ensemble des acteurs concernés par le milieu des supporters.

13. Annexes

13.1. Liste des associations consultées

Les associations de supporters qui ont participé aux concertations hors réunions et rencontrés lors des déplacements sont :

NOM DU GROUPE	VILLE
South Winners	Marseille
Commando Ultras 84	Marseille
Yankees Nord	Marseille
Bad Gones 87	Lyon
Nucléo's Ultra	Lyon
Lugdunum's Ultra	Lyon
Brigade Loire	Nantes
Red Tigers	Lens
12 Lensois	Lens
Ultra Boys 90	Strasbourg
Génération Grenats	Metz
Horda Frenetik	Metz
En Avant Metz	Metz
Viola Club	Toulouse
Indians Tolosa 93	Toulouse
Dragons Diaboliques Occitans	Toulouse
Les supporters des violets	Toulouse
Viola Boys	Toulouse
Brigade Sud Niçoise	Nice
Barbarians	Le Havre
Kop Ciel et Marine	Le Havre
Magic Fans	Saint-Etienne
Green Angels	Saint-Etienne



BILAN DE LA MISSION "SUPPORTERS"

F.A.S.	Le Mans, Nancy, Gueugnon, Lens, Toulouse, Paris, Sochaux, Bordeaux, Cannes, Lorient, Dunkerque
Doggies	Lille
Boulogne Boys 85	Paris
Lutèce Falco 91	Paris
Supras Auteuil 91	Paris
Tigris Mystic	Paris
Les Amis du PSG	Paris
Ultras Auxerre	Auxerre
Blue Angels	Auxerre
Les delphi's	Grenoble
Les Red Kaos	Grenoble
Les commando's 38	Grenoble
Ultras Marine	Bordeaux
Devil's	Bordeaux



13.2. Lettre au Ministère de l'Intérieur

Paris, le 2 février 2004

**Monsieur l'Inspecteur Général
Conseiller pour la Sécurité
Ministère de l'Intérieur**

OBJET : Animation dans les stades de football – Matériels pyrotechniques

Monsieur le Conseiller,

Depuis le début de la saison 2003/2004, la Ligue de Football Professionnel a adopté un barème de référence de sanctions très sévère pour lutter contre l'usage des fumigènes et le jet d'objets dans les stades.

Cette disposition a conduit à des sanctions financières lourdes à l'encontre des clubs et a permis d'obtenir une réduction appréciable des incidents concernés.

Par ailleurs, suite à l'action conjointe des instances du football et des pouvoirs publics, les sanctions pénales vis-à-vis des supporters fautifs ont augmenté sensiblement.

Toutefois, cette politique de répression a ses limites.

C'est pourquoi la LFP a mis en place un dialogue constructif avec les associations de supporters, particulièrement les groupes ULTRAS, parallèlement aux contacts qui se nouent localement avec les clubs.

Cette initiative a conduit à la mise en place de trois groupes de réflexion et de proposition sur les thèmes suivants :

- l'accueil des supporters dans les stades, notamment lors des déplacements,
- la considération accordée aux associations de supporters par les instances du football et les clubs,
- l'animation dans les stades.

Les premiers travaux de ces groupes ont été bien accueillis par l'ensemble du mouvement supporters. Cependant, le groupe chargé de l'animation dans les stades a mis en évidence la difficulté à concilier les pratiques d'utilisation des fumigènes par les associations de supporters qui récusent le caractère dangereux de ces pratiques et l'application stricte de la loi qui interdit toute introduction et usage de matériels pyrotechniques dans les stades.

Dans la réalité, nous nous heurtons aux problèmes suivants :



- difficulté, voire impossibilité d'empêcher efficacement l'introduction des matériels pyrotechniques (miniaturisation, fouille à corps impossible ...) malgré des palpations effectuées sérieusement par les forces de police ou, à défaut, par les stadiers,
- l'interdiction stricte des matériels pyrotechniques, l'accroissement des sanctions prises par la L.F.P. ou les services de l'Etat conduisent à l'apparition de comportements dangereux (contrevenants cachés au milieu du public, usage de poudre de chlorate ...) qui sont à l'origine d'accidents.

Ces dérives n'ont pas échappé aux associations de supporters qui demandent une "législation" de l'usage des fumigènes soit par la modification de la loi, soit par une application plus simple de cette même loi.

Les propositions faites par les associations de supporters peuvent être résumées comme suit :

- autorisation donnée par les instances du football et les services compétents de l'Etat d'organiser des mini-spectacles pyrotechniques sécurisés et encadrés. Dans tous les cas, l'autorisation serait donnée sur présentation d'un projet bien précis,
- délimitation de zones spécifiques dédiées à cet effet,
- mise en œuvre des matériels par des supporters spécialement formés sous contrôle du club et (ou) de personnes spécialisées.

Ces propositions nous ont paru intéressantes et nous nous sommes engagés auprès des associations de supporters d'examiner ensemble la faisabilité de leur mise en œuvre.

S'agissant d'une démarche qui concerne l'application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les matériels pyrotechniques et leur usage, nous sollicitons de votre part la désignation d'un représentant du Ministère de l'Intérieur, compétent dans ce domaine spécifique, pour nous accompagner et nous aider à trouver des solutions adaptées.

Je connais l'attachement de Monsieur le Ministre à la mise en œuvre des dispositifs innovants. Je vous remercie d'avance de la suite que vous voudrez bien donner à notre demande.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller, en l'assurance de ma considération distinguée.

13.3. Fiche Synthèse

ACCUEIL DES SUPPORTERS EN DEPLACEMENT

Améliorer l'accueil des supporters

- Renforcer le dialogue : Lien à l'entrée de la tribune
- Procédure d'échange d'informations entre les clubs et les instances publiques (Ministère intérieur et Justice)
 - Faire une procédure systématique d'échange d'informations
 - Rencontre annuelle des acteurs de la sécurité
 - Justice, Police et Football : ensemble pour une action efficace. (réunion et procédure)
 - La Ligue de Football Professionnel : initiateur d'échange d'informations
- Formation des stadiers
- Préparation des rencontres à risque : Réunion et informations

Liste des objets entrants et interdits

- Redéfinition de la liste
- Liste des objets d'animations et de TIFOS
 - Liste des objets d'animations usuels (labels?)
 - Banderoles
 - Liste spécifique aux associations de supporters
- Diffusion de la liste officielle des objets interdits
- Application de la liste officielle des objets interdits
- Définir les procédures pour les animations autorisées avec les conditions adéquates

Espace Visiteur

- Infrastructure
 - Espace Capo
 - Capacité minimum de 5% (ajustement de l'espace)
 - Même niveau de prestation : tribune visiteur et normal
 - Parking Visiteur accessible aux Véhicules Légers



- Plusieurs espaces visiteur : Espace FAS / Grand Public
- Tarif Unique
 - 8 € maximum
 - Zone modulable
- Billetterie Extérieur : Redéfinir la procédure

Charte d'accueil des supporters

- Reconnaissance du responsable du groupe de supporters
- Pose de banderoles des supporters visiteurs
- Capo visiteur
- Entrée dans l'espace visiteur

Traitement de l'information

- Remontée des informations du terrain
- Analyse des informations
- Diffusion des informations.

Lutter contre les violences à l'extérieur du stade

- Condamner les actes de violences et dégradations

Match décalé et en semaine

- Délai d'un mois des matchs décalés
- Match en semaine : à limiter



ANIMATION DANS LES STADES

Animations organisées

- Zone Sécurisée
- Favoriser la transparence et la sécurité
- Produits et animations connues et autorisées
- Changement de législation

Mettre en place des Procédures d'animation

Ne pas négliger les autres animations

Communications des animations organisées aux clubs et la Ligue de Football Professionnel

Le championnat de France du Public



ROLE DU SUPPORTER / COMMUNICATION INTERNE

Communication Clubs/associations de supporters/LFP

- Responsable supporter club
- Charte de travail club/Supporter

Implication des joueurs et dirigeants

- Sensibilisation

Information et valorisation

- Etude sur les supporters
- Valoriser et faire connaître les actions des supporters actifs
- Echange et transfert d'informations

Communication LFP/associations de supporters

- Création d'un correspondant supporters à la LFP avec une adresse mail et une ligne téléphonique
- Envoi à toutes les associations de supporters d'une communication de la LFP
- Continuer le dialogue entre la Ligue de Football Professionnel et les supporters : Cellule supporters à la LFP
- Aider la création d'une fédération des supporters

Proposer un soutien juridique